



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par le soussigné, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Que lors de la séance tenue le 8 avril 2024 dernier, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « règlement numéro 2024-272-07 **visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2008-272 dans le but d'ajouter des dispositions sur la construction de rues.** »

Que ledit règlement numéro 2024-272-07 reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 5 juin 2024;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2024-272-07 est entré en vigueur le 5 juin 2024, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 5 juin 2024;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-272-07 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude durant les heures régulières d'ouverture ou sur le site internet : www.municipalite.st-claude.ca/documents/#reglements.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 20^{ÈME} JOUR DE JUIN 2024

France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de poste et bibliothèque Irène-Duclos et publier dans l'info municipal de juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 juillet 2024.

France Lavertu
Directrice générale et
Greffière trésorière